



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

18/02/2022

Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2022

et publication du :

25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, Mme DE MEYER Pascale, M. DELRUE Francis, M. DESPREZ René, M. DEVYLERRE Luc, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUFOUR Isabelle, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, M. GUILBERT Christian, Mme HERENGUEL Céline, Mme LECLERCQ Bénédicte, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, Mme PAQUIER Odile, M. PAQUIER Michel, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDELDELDE Olivier, M. VERBECQUE Karl

Procuration(s) :

M. COCQCET Bernard donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme SCHOEMAECKER Coralie, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, M. KIJOWSKI Pawel donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. MILLET Michel donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. VANDELDELDE Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, M. COCQCET Bernard, Mme HERMAN Bénédicte, M. KIJOWSKI Pawel, M. MILLET Michel, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DE MEYER Pascale

Délibération n° 2022.02.07

Objet : Enfance Jeunesse - Création des espaces sans tabac - annexe 6

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission éducation-jeunesse en date du 1er décembre 2021 ;

Considérant que la ligue contre le cancer et la commune de Baisieux ont signé en 2016 une convention "Baisieux se ligue contre le cancer" ;

Considérant que dans le cadre de la lutte contre le cancer et en complément des actions qui ont pu être menées, il convient d'accorder une importance toute particulière à la lutte contre le tabagisme, et ce, dès le plus jeune âge ;

Considérant que la création d' "espaces sans tabac" répond à cet objectif, notamment en les installant à proximité des établissements scolaires ;

Il est proposé de matérialiser des "espaces sans tabac" aux abords des trois écoles basiliennes, comme décrits dans la convention en annexe.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant à la convention "Baisieux se ligue contre le cancer" pour la création d'espaces sans tabac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant à la convention avec la ligue contre le cancer ;
- De prévoir au budget les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAISIEUX

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN

